

### Pourquoi installer une zone de prélèvement ?

Pour maçonner leurs nids, l'Hirondelle de fenêtre et l'Hirondelle rustique collectent de la terre argileuse dans les mares, ornières et cours d'eau. Il faut en moyenne **1200 allers-retours** entre le nid et le lieu de collecte. Certains individus parcourent jusqu'à **plus de 1 km** pour s'approvisionner, soit **1200 km** pour la construction d'un nid !

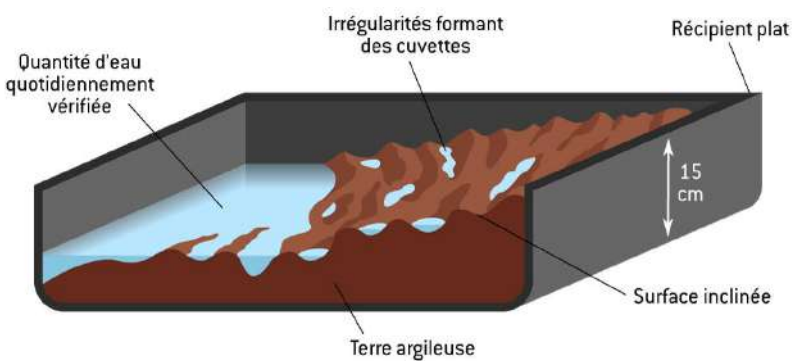


L'artificialisation des sols et la destruction des zones humides raréfient la disponibilité en boue pour les hirondelles. De plus, le changement climatique augmente la fréquence et la précocité des épisodes de sécheresse.

Pour compenser en partie cette raréfaction, il est possible de donner un coup de pouce aux hirondelles grâce à l'installation d'une zone de prélèvement de matériaux.

### Le principe

Une zone de prélèvement de matériaux pour hirondelles consiste en un récipient plat d'environ **1 m<sup>2</sup>** rempli d'**eau** et de **terre argileuse**. Cette dernière peut être prélevée, avec accords des propriétaires, dans des parcelles agricoles et zones marécageuses à proximité pour correspondre au mieux aux matériaux naturels utilisés par les oiseaux. Il ne doit pas s'agir d'argile pure. La surface de la boue formée doit être **inclinée** pour permettre un gradient d'eau. Des **irrégularités** (creux et bosses) doivent être imprimées pour créer des cuvettes humides, quels que soient les niveaux d'eau.



La zone de prélèvement de matériaux est posée **d'avril à juillet, en continu**, à proximité d'une **colonie existante**. Son environnement immédiat doit être **dégagé** pour garantir la sécurité des oiseaux et un accès en vol facile (pas de buisson ou de barrière pour dissimuler un prédateur).



**IMPORTANT :** une zone de prélèvement doit toujours rester humide, sans quoi elle est inutilisable par les oiseaux. Aussi, elle nécessite une **surveillance quasi quotidienne** pour veiller à ce que l'humidité reste suffisante et pour la remettre en eau.

Sur le principe, différents types de récipients sont utilisables : bac à gâcher, piscines en plastique, auges, sous-pots...



Un **affichage** simple et résistant peut s'installer à proximité pour informer les usagers du principe et de l'utilité du système, et ainsi éviter les dégradations par les chiens ou les humains. Picardie Nature propose une signalétique d'information.



## Exemples de zone de prélèvement



© S.Le Gros FDC02



© A. Crochet



© Y. Crochet



© M. Boulay



© A. Bataille



© S.Declercq

## Ce qui n'a pas fonctionné



Zone non entretenue : la terre est sèche et inutilisable © S Declercq



Environnement trop encombré © A. Bataille



Zone non entretenue : la terre est sèche et inutilisable © A. Bataille



Environnement trop encombré © A. Bataille



Bâche percée et ajout superflu de paille © A. Bataille

Les actions menées par Picardie Nature sont permises par le soutien et la participation des adhérents, des donateurs et des bénévoles ainsi que par la collaboration et l'aide de différents partenaires.



L'opération « faune protégée et bâtiments » est cofinancée par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER - FSE pour la Picardie.



## Besoin de conseils ?

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Picardie Nature avant vos travaux pour vous accompagner au  
**03 62 72 22 59** tapez 3, ou à  
**hirondelles@picardie-nature.org**



PICARDIE NATURE

Détruire un nid d'hirondelle est **interdit** par la loi. Si un chantier le nécessite, contactez nous : Picardie Nature vous orientera vers les démarches.